

L'IMPARTIAL

FONDÉ EN 1893

PUBLIÉ LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENT

Un an...\$1.00 Six mois...50 Trois mois...25

Les abonnements sont payable d'avance.

Pour cesser de recevoir le journal, il faut donner avis au moins un mois avant l'expiration de son abonnement et payer tous les arrérages.

Ceux qui changent d'adresse doivent nous donner l'ancienne aussi bien que la nouvelle. Adressez toutes lettres, correspondances, etc., à

L'IMPARTIAL

Tignish, Ile du Prince Edouard.

L'IMPARTIAL

Tignish, Jeudi 5 Fevrier

Grant vs. Foster

Les libéraux d'Ontario-Nord ont choisi M. J. M. Grant pour faire la lutte à l'hon. G. E. Foster à l'élection partielle qui doit avoir lieu prochainement.

EN CACHETTE

Comme il avait été annoncé d'avance, la convention conservatrice a eu lieu, vendredi passé, à Charlottetown. Il y avait parait-il, des délégués des diverses parties de la province, y compris Tignish.

Nous ne savons pas comment ont été nommés les délégués des autres centres, mais nous savons qu'à Tignish, l'affaire s'est faite d'une manière secrète qui, certes, sera loin d'ajouter du prestige au parti conservateur dans nos parages.

Nous demandons franchement à M. Hackett s'il croit, qu'en jouant à la cachette de cette manière, il s'élève dans l'estime de ceux qui, par le passé, ont fait tant de sacrifices pour aider à le faire parvenir à la position honorable qu'il occupe actuellement ?

Mais peut-être que M. Hackett prétend gagner sa prochaine élection en cachette ? Qui vivra verra. Time will tell.

La Representation Federale

La présentation des résolutions de la conférence de Québec, n'a pas terminée les affaires des délégués provinciaux avec le gouvernement du Dominion. Le premier ministre Murray et le procureur général Longley, de la Nouvelle-Ecosse, et l'honorable G. W. Ross, premier ministre d'Ontario sont partis pour leurs provinces respectives, mais les représentants du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince Edouard, les premiers ministres Tweedie et Peters, ont eu une longue entrevue avec le cabinet, au sujet de la représentation au parlement fédéral. Le prochain bill de redistribution basé sur le recensement de 1901 va diminuer la représentation aux Communes de l'île du Prince Edouard, d'un député, et celle du Nouveau Brunswick, de deux députés. Les premiers ministres demandent que la constitution soit amendée de façon à augmenter la représentation de la province de Québec plutôt que de diminuer celles des autres provinces sur une base de population établie par la représentation fixe de soixante-cinq députés de la province de Québec. Ils admettent, toutefois, que vu qu'il y a une proportion de représentation n'est pas dérangée, l'objection au système actuel est principalement fondée sur l'inversion qu'on a de voir diminuer le nombre de représentants qu'une province peut avoir aux Communes à l'heure qu'il est.

LA RESTITUTION S'IMPOSE

Plusieurs noms sont à l'affiche comme successeur de feu le sénateur Primrose, de Pictou, N. E., mais nous n'en voyons aucun qui réponde au légitime désir des Acadiens d'avoir un des leurs à la chambre haute !

Le Globe, principal organe du cabinet Laurier, croit même que le choix est déjà fait et que le candidat heureux sera M. Longley, procureur-général de la Nouvelle-Ecosse.

Le même qui, lors de l'incident Dreyfus, invitait l'univers à boycotter la France !

En d'autres circonstances, ce choix ne serait certainement pas trop recommandable.

Mais il s'agit d'intérêts plus graves pour le moment et si la nouvelle du Globe est fondée nous protestons d'avance contre cette injustice envers l'élément français des provinces maritimes.

Est-ce donc toujours à nous à céder ?

Les Acadiens ont cédé de bonne grâce quand on a remplacé M. Arsenault par un anglais, M. Yeo. Ils n'ont gardé aucun ressentiment contre M. Laurier à qui ils ont donné la majorité de leurs votes en 1900.

Mais faut-il qu'ils cèdent encore, qu'ils cèdent toujours ?

Et pourquoi ? Il ne peut y avoir que deux raisons : la présence de M. Laurier, à la tête du gouvernement ou le fanatisme de la majorité des membres du cabinet.

Eh bien, si la présence de M. Laurier à la tête du gouvernement est un obstacle à la juste représentation des intérêts français au point que le premier ministre n'ose même pas demander justice pour ceux qui lui ont montré tant de sympathies, on avouera que cela nous met dans une position très désavantageuse.

Et si le cabinet refuse à M. Laurier, non des faveurs, mais un droit pour les siens, il faut admettre encore que le libéralisme de son parti, tant vanté par ses organes, est une outrageante duperie en pratique.

Il n'y a pas à sortir de là. Les Acadiens sont cent trente-cinq mille dans les Provinces Maritimes. Ils ont droit à trois sénateurs.

Ils en avaient deux il y a dix ans. M. Laurier leur en a enlevé un. Qu'il le leur rende au moins. C'est une restitution. Et elle s'impose.—L'Evenement.

Le Peuple S'affirme

Les gens de toutes les parties de l'île sont déterminés d'obtenir justice du gouvernement fédéral. A la dernière assemblée du Board of Trade du Comté de Kings, une résolution en termes énergiques demande deux trains par jour pour l'est de l'île.

Le Colonel Lynch

La sentence du colonel Lynch, qui avait été condamné à mort pour le crime de haute trahison, a été commuée à l'emprisonnement pour la vie.

Un Accident de Chemin de Fer

Mercredi passé, dans la nuit un train sur le Central R. R., de New Jersey a déraillé près de Westfield dans le voisinage de New-York et a causé 30 pertes de vies.

Un Incendie a Boston

Une des plus désastreuses conflagrations qui aient visité Boston depuis plusieurs années a eu lieu mercredi passé en cette ville et a causé des pertes estimées à un quart de millions de dollars.

Abonnez-vous a

L'IMPARTIAL

Le "Guardian" vs. Simpson ; Tidmarsh vs. le "Guardian"

Il y a quelques jours l'Examiner contenait une lettre d'un M. Tidmarsh au cours de laquelle celui-ci réprimandait fortement le Guardian pour avoir censuré le prédicant Simpson qui, dans un discours qu'il a prononcé à "St. Peter's Church", s'est déclaré anti-prohibitionniste.

Le Guardian peut avoir dit sa façon de pensée un peu clairement contre M. Simpson ; mais aussi, des personnes qui occupent des positions exceptionnelles sont-elles les dernières qui devraient dire ou faire quoi que ce soit qui tende à tolérer ou encourager l'usage de la bière ou de l'alcool. De fait elles devraient, en vertu des positions qu'elles s'occupent, montrer le bon exemple en faisant une guerre continuelle à cet ennemi redoutable.

Mais malheureusement ce n'est pas le cas. Nous en voyons un trop grand nombre qui posent

comme modèles de la société et qui en même temps sont les premiers à violer les principes de la sobriété—publiquement quand ils ne craignent rien ; clandestinement quand ils ont peur de se faire exposer au grand jour. Aussi, est-il très difficile, pour ne pas dire impossible, de persuader aux gens de bon sens et de bonne foi que ceux qui se déclarent ainsi les amis de l'alcool ne soient pas eux-mêmes plus ou moins chevaliers de la coupe.

Un tel état de chose existant, on ne doit avoir aucune raison de s'étonner que la société de tempérance n'existe plus que de nom dans des milieux où elle était autrefois observée avec fidélité.

Il en est de la tempérance comme de toute autre chose : pour la maintenir et la faire réussir il faut être sincère, et la sincérité se prouve par les actes.

Le Departement d'Education Condamne

Parmi la série de résolutions soumises et adoptées à la convention conservatrice tenue la semaine dernière à Charlottetown, la plus importante, selon nous, et celle qui mérite la plus sérieuse considération de toute la population de la province est celle qui a rapport à l'éducation.

Voici la résolution :— Résolu que cette convention croit que c'est le désir du peuple que des moyens soient adoptés afin de porter remède aux déficiences introduites par le gouvernement actuel, et que le département d'éducation soit mis entre les mains de personnes compétentes.

S'il y a une question qui doit attirer l'attention particulière des parents et du peuple en général, c'est bien celle de l'éducation. Il est à souhaiter, en attendant que l'opposition arrive au pouvoir, que le parti régnant actuellement, agisse et fera en sorte de modifier les choses de manière à ce que nous ayons plus de satisfaction sous ce rapport. Mais pour couper racine au mal, il faut remonter à la source. C'est un fait reconnu que dans le département de l'éducation, le surintendant guide et qu'il est le censeur qui doit surveiller directement à tout ce qui se rapporte à l'administration de l'école afin d'obtenir les meilleurs résultats. Pour accomplir une tâche aussi importante il faut une personne compétente, qui ait des connaissances assez vastes pour en faire ressentir la valeur au dehors. Si on doit juger du succès d'un surintendant dans son administration par ce qui se passe dans les autres provinces du Canada, on n'hésitera pas à conclure que le surintendant actuel de l'île du Prince Edouard n'est pas ce qu'il faut à la tête de ce département. De temps en temps, on lit le compte rendu des surintendants des autres provinces, où ils enseignent aux instituteurs ce qu'il y a de mieux à faire pour l'avancement solide de l'éducation. Ici, rien de cela. Tout ce que l'on peut dire à l'endroit du surintendant, c'est ce qu'on lui a entendu dire, lors de ses pérégrinations dans les campagnes, c-à-d, demander aux contribuables de se taxer pour maintenir au timon des affaires des hommes qui, par esprit de parti, le tiennent comme ornement de luxe à la tête

du département d'éducation.

La convention a nommé les messieurs dont les noms suivent comme officiers pour l'année courante.

- Prés. Hon. D. Gordon M. R. McNeill, M. D. Vice-do Ed. Hackett Sec-Trés J. J. Johnson Com. Fed. Sénateur Ferguson Sénateur McDonald

Il paraît que M. Hackett ayant décliné l'honneur d'agir comme vice-président, on demandera à M. J. F. Arsenault, M. L. A., de Wellington de le remplacer.

COMITE EXECUTIF

- 1er Dis. de Prince, M. J. E. Birch 2e " " " A. McPhee 3e " " " D. McIntyre 4e " " " H. McDonald 5e " " " G. Compton 1er " Queens " J. Bradley 2e " " " T. Doyle 3e " " " J. McQuaid 4e " " " H. Wood Charlottetown P. McCourt 1er " Kings " H. Sterns 2e " " " E. Jardine 3e " " " J. E. McDonald 4e " " " J. A. Stewart 2e " " " Jos. Fairchild

PRESIDENTS LOCAUX

- Co. de Prince 1er Dis. M. H. B. Huestis, O'Leary 2e " " " A. McPhee, Coleman 3e " " " J. F. Arsenault, Wellington 4e " " " Dr. Sutherland, Centreville 5e " " " L. Morris, Summerside Co. de Queens 1er Dis. M. W. H. Hogan, Hope River 2e " " " P. J. Berrigan, Dunedin 3e " " " F. H. Horne, Winsloe 4e " " " S. Nicholson, Eldon Charlottetown P. S. Brown Co. de Kings 1er Dis. M. J. Kickham, Souris 2e " " " L. P. Doyle, St. P's Bay 3e " " " D. C. Morson, Cardigan 5e " " " A. B. McNeill, L. Sands 5e " " " D. W. Morrisey, G'town

PRESIDENTS FEDERAUX

- Prince-Ouest Dr. Murphy, Tignish " Est N. McQuarrie, S'side Q.-Ouest S. W. Crabbe, C'town " Est J. Fraser, Avondale Kings J. McLean, Souris.

La Societe des Artisans.

Lettre du President-General, M. Alfred Lambert.

Aux Membres de la Societe des Artisans Canadiens-Français.

Messieurs,

A l'occasion du nouvel an, il me semble que le véritable Artisan ne peut s'empêcher de jeter un regard sur les événements et sur le travail accompli durant l'année qui vient de s'écouler et qu'il doive se dire : "Ai-je bien, durant cette année, rendu service à la Société ?" J'ose croire que tous peuvent répondre dans l'affirmative ; à tout événement, si nous avons des sociétaires indifférents, déclarons tout de suite et bien hautement que la Société a dans ses rangs un nombre considérable de membres dévoués qui ont assuré, par leur travail, les succès considérables remportés. Repassons brièvement le chemin parcouru : Au 1er janvier 1902 nous avions 89 succursales ; au 1er janvier 1903, nous en avons 127, augmentation 38. Nous étions 16,000 membres, nous sommes 18,000, ce qui fait la jolie augmentation de 2,000 sociétaires ; remarquons ici que sur ce nombre, depuis la Convention, nous avons admis au-delà de 1,000 sociétaires, ce qui prouve que la question de l'assurance mutuelle a fait du chemin et que les sociétés qui savent se débarrasser des entraves et des méthodes reconnues aujourd'hui défectueuses, pour suivre d'une manière prudente les données de la mutualité moderne, reçoivent la récompense de leurs sacrifices par une plus grande confiance et un plus grand prestige que leur accorde le public.

Au 1er janvier 1902, nous avions une encaisse totale de \$318,000.00, au 1er janvier 1903, nous avons une encaisse totale de \$380,000.00 : gain \$62,000.00 ! La réserve totale était de \$278,000.00, elle est de \$340,000.00 : gain \$62,000.00 ! Ces chiffres sont assez éloquentes par eux-mêmes pour nous dispenser de faire des commentaires.

L'année 1902 a été fertile en grands événements ; le principal et celui qui restera mémorable dans les annales de la société est celui de l'adoption, par la Convention de juillet, de l'échelle graduée comme système de cotisations pour la caisse aux décès. Nous ne rappellerons pas ici la somme énorme de travail qu'il a fallu accomplir pour arriver à l'adoption de ce système, mais nous rappellerons avec plaisir et c'est ce qui fait honneur à la société, que les délégués ont pour un grand nombre sacrifié leurs opinions personnelles pour le bien général ; aussi l'adoption d'un changement si radical dans notre système et qui leur faisait craindre des pertes considérables pour notre société, s'est-il effectué sans réaction désastreuse, même plus, il nous a apporté une augmentation de demandes d'admission et un nombre considérable de demandes de réinstallation ; aussi cet état de chose a-t-il fait l'admiration de tous les mutualistes et de tous ceux qui suivent de près le mouvement de nos sociétés.

Nous avons vu aussi la réalisation d'un programme longtemps caressé, celui d'introduire notre

Société parmi nos frères les Acadiens : aujourd'hui nous avons des succursales à la Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick et à l'île du Prince-Edouard. Aussi pouvons-nous dire avec orgueil que notre Société a déjà réalisé en partie et réalisera bientôt complètement ce noble et patriotique programme de grouper dans une même société, sous un même drapeau, (le drapeau de l'Artisan), tous les groupes de la famille canadienne-française ! Combien nos fondateurs, ces humbles artisans, doivent tressaillir de joie et combien nous devons être orgueilleux de la grande mission accomplie par notre Société !

Comment remercier et témoigner notre reconnaissance à tous ceux qui ont mérité de notre Société ? Nous voudrions publier leurs noms, mais la liste en serait trop longue ! N'oublions pas dans nos sentiments de reconnaissance notre clergé, nos fondateurs, nos ex-présidents, nos ex-directeurs, notre Conseil exécutif, notre bureau médical, nos médecins-examineurs, tous nos officiers de succursales, tous les infatigables sociétaires qui se font les missionnaires désintéressés de la Société, nos organisateurs, nos officiers généraux. A tous, à l'occasion de cette nouvelle année, nous offrons nos remerciements, pour tous nous formons des vœux de bonheur et de prospérité, et pour tous nous voulons que l'année 1903 soit une année de succès, tant pour eux que pour notre belle Société et que la justice, l'économie, le bien-être soient leur partage.

ALFRED LAMBERT, Président-général.

Ceux qui appartiennent déjà à la société des Artisans, ou s'il n'en sont pas encore devenus membres, ont l'intention d'en faire partie, peuvent constater l'état florissant de cette société, par excellence, et voir les avantages qu'ils peuvent en retirer, par la lettre qui précède. Essentiellement française, la société des Artisans devraient être patronnée par les Français qui désirent s'enrôler sous la bannière d'une société de bienfaisance, de préférence à toute autre dont les éléments nous sont étrangers. Sans compter les privilèges exceptionnels qu'elle nous offre et que nous ne trouvons pas ailleurs, souvenons-nous que la société des Artisans est française. Souvenons-nous que nous sommes Français.

Il nous est agréable de pouvoir dire que nos conationaux comprennent ce point important. La société des Artisans est déjà vue avec beaucoup de faveur dans notre province et promet d'acquiescer le succès qu'elle mérite.

Ceux qui ont manifesté le désir de joindre la société sont priés de se faire inscrire le ou avant le 12 février afin d'en donner avis au médecin examinateur, le Dr. Gallant de Rustico.

S'adresser à l'organisateur M. F. J. Buote, bureau de L'IMPARTIAL.

Charlottetown

L'assemblée annuelle de la Ligue de la Croix de Charlottetown a eu lieu mardi passé. L'assemblée était nombreuse et enthousiaste. Le rapport de l'année a montré que la Ligue est dans un état florissant.

- Les officiers élus sont :— Prés M. W. J. Brown Vice-do " J. Clinton Sec " C. J. Mitchell Trés " P. B. Perry Comité { F. Foley H. E. Cartwell Ex { A. Joy Mar. M. G. Hughes Un nommé Weatherbie, peintre de profession, s'est suicidé dimanche de la semaine dernière en buvant de l'acide carbolique.

Summerside

L'assemblée annuelle du Board of Trade de Summerside a eu lieu mercredi passé. Ci-suivent les noms des officiers élus pour l'année courante :—

- Prés. Hon. R. C. McLeod Vice-do M. Neil McQuarrie Sec " D. K. Currie " J. F. Blagden " J. A. Brace " R. Campbell " G. Godkin " R. T. Holman " R. Hunt " L. Morris " Jos. Read " J. Sharp " W. Stewart

CHASE CHASE CHASE That's the name that guarantees the best nursery stock. FORTY-FIVE YEARS is our record. We want a few more wide-awake travelers at once. Salary or commission. Write us if you want work. CHASE BROTHERS COMPANY, Nurserymen, Colborne, Ont.